

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de Sainghin-en-Weppes  
du 6 décembre 2023**

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, ZWERTVAGHER Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis  
M. MORTELECQUE Denis

**Avaient donné procuration** :

M. HERBIN Gael à M. PIECHEL Christophe  
Mme DELPORTE Marie-Françoise à Mme PARMENTIER Isabelle  
Mme ARNOULD Caroline à M. CORBILLON Matthieu  
M. VANDRISSE Guillaume à M. ARSCHOOT Dominique  
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

**Assistait à la séance** : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Mme BOITEAU Nadège est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023 est adopté **à l'unanimité des membres présents.**

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**Délibération n°1 : Forfait communal Ste Marie**

M. POUILLIER présente la délibération.

Il précise que, le calcul a été légèrement modifié entre l'envoi du Conseil municipal et la séance de ce soir. Cette modification a été évoquée en commission. Il propose donc d'amender le montant dans ce sens :

1 191,08 € par enfant maternel  
585,38 € par enfant élémentaire  
Soit un forfait total s'élevant à 113 953,92 € pour 97 enfants élémentaires et 48 enfants maternels.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions : Mme GUERBEAU Pascale, Mme CAPANNELLI Claire, Mme MOUILLE Sophie).**

**Délibération n°2 : Subvention exceptionnelle à l'association Orchestre Harmonie de Sainghin-en-Weppes (OHSW)**

M. POUILLIER présente la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Mme DUPONT Valérie, Mme DESPREZ Martine, M. ARSCHOOT Dominique, M. VANDRISSE Guillaume et Mme MOUILLE Sophie)**

**Délibération n°3 : Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires**

M. DEWAILLY présente la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Délibération n°4 : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de catégorie C à temps complet**

M. DEWAILLY présente la délibération.

M. le Maire présente des chiffres de fréquentation de la Poste (289 clients en septembre et 367 en octobre) sur tous types de services. Il indique que ces chiffres sont déjà importants et devraient continuer d'augmenter en parallèle de la notoriété de la structure.

M. POUILLIER se félicite que la commune ait repris cette compétence. Il salue le fait que ça se soit fait en un temps record et avec une grande qualité de service.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Délibération n°5 : Suppressions de postes**

M. DEWAILLY présente la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Délibération n°6 : Mise à jour du tableau des effectifs**

M. DEWAILLY présente la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Délibération n°7 : Prolongation convention de partenariat relative à l'instruction temporaire des autorisations d'urbanisme de la ville de Sainghin-en-Weppes par la ville de Wavrin**

M. le Maire présente la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Délibération n°8 : Signature de la convention PEDT avec la CAF**

Mme ROELENS présente la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Délibération n°9 : Adhésion au syndicat mixte ouvert « NORD PAS DE CALAIS NUMERIQUE » pour l'Espace Numérique de Travail (ENT)**

M. le Maire présente la délibération.

Il explique que cette délibération imprévue a été ajoutée suite à la communication de la menace, de la part du syndicat, de couper l'ENT à compter du 10 janvier pour les communes n'ayant pas adhéré.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres le fait d'examiner cette délibération.**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Mme Sophie BAJERSKI est désignée représentante de la commune auprès du syndicat à l'unanimité des membres présents.**

M. le Maire indique que le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 21 février 2024. La commission « Administration Générale » aura lieu le mardi 20 février 2024 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé à 20h20.